

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

## REUNION PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. FANIEL et FOCCROULE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 16 juin ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser : M. Paul-Emile MOTTARD, Mme Josette MICHAUX et M. Jean-Luc GABRIEL.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme BONGARTZ et SEPULVEDA arriveront avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Arriveront avec quelque retard, Isabelle ALBERT, Joseph BARTH et ne seront pas des nôtres Miguel FERNANDEZ, Josette MICHAUX, Vincent MIGNOLET et Jean-Marc BRABANTS.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS- M. GABRIEL, M. SOBRY et Mme KEVER.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ou Monsieur DEFAYS, y a-t-il des excuses ?

M. DEFAYS.- Mme MARENNE et Mme GOFFIN.

**I.- Ordre du jour**

**II.- Ordre du jour actualisé**

**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2011.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2011.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller**

**Document 10-11/170 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Verviers - District de Verviers - en remplacement de Mme Catherine LEJEUNE, démissionnaire.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/170. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement de Mme Catherine LEJEUNE, démissionnaire de la liste MR de l'Arrondissement de Verviers, District de Verviers.

Le Conseil prend acte de la démission de Mme Catherine LEJEUNE.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I., composée par MAUER Muriel, LAMBRIX Yolande, BARCHY Denise, RUET Jacqueline, DEMOLIN Maurice, LUX Valérie et ROY Betty.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux.

J'invite le rapporteur, Mme Valérie LUX à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Mme la Conseillère ?

Mme LUX, rapporteur (à la tribune). - Merci. Bonjour. La Commission spéciale s'est réunie pour vérifier les pouvoirs de M. Pierre MOSON, Premier suppléant en ordre utile de la liste MR du district de Verviers. Après avoir vérifié qu'il n'y avait pas d'incompatibilité, nous avons voté à l'unanimité, donc le Conseil peut admettre M. Pierre MOSON.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. Poussart.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. J'invite maintenant M. Pierre MOSON, à prêter serment.

M. MOSON, Conseiller provincial (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, M. Pierre MOSON, la bienvenue dans notre

assemblée.

#### **Communication de Mme la Présidente.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendront : une séance à huis clos qui portera sur 2 dossiers et une séance thématique intitulée « La Province de Liège en Santé ! ».

En raison de la retransmission en direct de la séance thématique par les télévisions locales Télévesdre et RTC Télé-Liège, un timing strict devra être respecté et, à ce titre, il est demandé aux Conseillers de regagner leur place à 16 heures.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

#### **V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

##### **Document 10-11/171 : Première Assemblée générale de l'Année 2011 des Associations intercommunales à participation provinciale - 2<sup>ème</sup> partie.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/171. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je commencerai par la S.L.F et S.L.F. Finances.

Pour la S.L.F., le résultat 2010 à l'exercice propre est positif car la S.L.F. a conclu à son avantage un contentieux fiscal important avec le Ministère des Finances concernant la SOWAER.

Le résultat s'élève à 2.300.000 € contre un déficit de 4.700.000 € en 2009.

Pour la S.L.F. Finances, le résultat est également positif et permet d'ailleurs l'octroi d'un dividende de plus de 7.000.000 € aux actionnaires, soit une rémunération au capital de 3,28%.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Pour TECTEO : un Commissaire demande à quoi correspond l'abandon par TECTEO du principe de mutualisation partielle des montants perçus pour la redevance d'occupation du domaine public par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité.

Il lui répond que cette pratique avait été décidée au début de la libéralisation mais qu'il ne pratiquerait plus de la sorte et que les Communes allaient percevoir les montants en direct.

Pour le C.H.P.L.T. : Le Député-rapporteur souligne que des mesures doivent être prises pour redresser la gestion.

Un Commissaire demande quel est le montant de la participation provinciale.

Le Député-rapporteur répond qu'il n'a pas le montant exact, la participation de la Province s'est faite principalement par l'apport de bâtiments.

Le même Commissaire demande où en est la situation financière et pourquoi a-t-on dû refinancer ?

Le Député-rapporteur lui répond qu'elle est liée à une régularisation du statut du personnel et à une modernisation des installations.

Un Commissaire demande quelle est la position du Collège.

Le Député lui répond que le Collège approuve.

Un Commissaire demande des précisions sur la démission du réviseur.

Le Député lui répond que DC&Co a démissionné de tous ses mandats.

Concernant les autres intercommunales : le Centre funéraire de Liège, l'A.I.D.E., la CILE, le C.H.R. la Citadelle, la SPI+, INTRADEL et I.S.F., il n'y a pas eu de discussion.

Nous sommes donc passés au vote. Le résultat du vote est de 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/172 : Société de Leasing, de Financement et d'Economie d'Energie (SLF) - Assemblée générale extraordinaire - Modifications statutaires.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour : document 10-11/172. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Lors de la Commission de ce mardi, le point sur la Société de Leasing et de Financement a été mis à l'ordre du jour notamment au sujet du changement de nom et de dénomination et prochainement du changement de logo.

Le Directeur nous a présenté que cette volonté de changement se faisait car la S.L.F., même si c'était une intercommunale pure, n'était pas opératrice exclusive de ses activités et dès lors, il y avait des problèmes dans l'application des relations in house, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait pas éviter les marchés publics.

Et donc, en découpant la S.L.F. en différents secteurs, on pouvait atteindre ce résultat.

Les 4 secteurs sont : le S.L.F. Financement qui aura pour vocation d'octroyer des prêts, c'est-à-dire des financements pour des projets précis. Il a pris l'exemple notamment : éventuellement si TECTEO investit dans du photovoltaïque, il apportera le know-how et la S.L.F. le montage financier. Le deuxième secteur serait, S.L.F. Immobilier, les Communes apportant des immeubles et reçoit des parts en échange de cet apport en immeuble. Troisième secteur, sera le

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011

secteur Management opérationnel et Conseil externe et le quatrième secteur serait le secteur de Droit commun, notamment pour gérer le portefeuille de la S.L.F., du style l'Académie Louis Dreyfus, la SOWAER, le Country Hall.

Un Commissaire demande s' il y a d'autres partenariats que la SPI + et TECTEO. Le Directeur répond qu'il n'y en a pas d'autres pour le moment mais que si l'opportunité devait avoir lieu, ce serait étudié.

Les conclusions de la Commission sont avalisées par 11 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/175 : Modification n°26 de la Représentation provinciale au sein de diverses Sociétés et Associations : remplacement de Mme Catherine LEJEUNE (MR), Conseillère provinciale démissionnaire.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 1 de l'ordre du jour : document 10-11/175. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. FOCCROULE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Nous venons d'installer M. Pierre MOSON qui par ailleurs, suite à la démission de Mme LEJEUNE va, entre guillemets, aussi succéder dans ses mandats dérivés et cette situation a été présentée au Bureau de cet après-midi et approuvé par consensus, unanimité de ses membres.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/176 : Représentation provinciale n° 27 : Désignation de 4 nouveaux Administrateurs en représentation de la Province de Liège au sein de l'intercommunale TECTEO.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour : document 10-11/176. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau.

J'invite le rapporteur, Mme BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Les désignations ont donc été acceptées lors de cette réunion.

Un Conseiller demande deux éclaircissements d'ordre technique auxquels il sera répondu ultérieurement et la réunion se termine par 5 votes pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Qui s'abstient ? le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/174 : SLF Finances SA - Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 juin 2011 - modifications statutaires.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 3 de l'ordre du jour : document 10-11/174. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière, chers Collègues,

Votre première Commission s'est réunie ce 14 juin au sujet de la S.L.F. Finances, Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 juin 2011 - modifications statutaires.

Les délibérations se feront sur les points suivants : modifications statutaires des articles 1, 3, 5, 47c et 49 ; changement de dénomination de l'intercommunale ; modification de l'objet social ; prorogation de la durée trentenaire initialement prévue jusqu'au 27 juin 2018 mais reprenant cours le 28 juin 2011 après approbation de l'A.G.

Un Commissaire demande des précisions au sujet de l'objet social de la société.

Il lui est répondu que cette société doit avoir l'exclusive des crédits et prêts sans que soit appliqué de précompte immobilier.

C'est pour cette raison qu'une adaptation de l'article 3 des statuts de l'intercommunale est proposée.

Le Commissaire dit qu'il faut se méfier des interprétations difficiles et le responsable de l'intercommunale conclut que les changements sont purement administratif et que rien ne change dans les faits.

Le Président fait alors procéder au vote et c'est par 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que votre première Commission a marqué son accord sur la résolution proposée.

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/184 : Dissolution de l'ASBL « Comité interprovincial des Affaires sociales de la Région wallonne », en abrégé « C.I.A.S. » A.S.B.L. et intégration de cette dernière au sein du secteur « Affaires sociales ».**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 4 de l'ordre du jour : document 10-11/184. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Une question a été posée.

Il semble ressortir à la lecture qu'il soit demandé d'accepter la désolidarisation des trois pouvoirs, Communauté - Région - Province.

La réponse : cela n'est pas exact, cela concerne uniquement les 5 Provinces de la Région Wallonne. Le but est d'aboutir à une cohésion afin d'avoir plus de cohérence. Un lien entre les diverses actions des différentes provinces, en résumé.

La proposition a été votée par 9 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/178 : Enseignement : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale de 2012.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 5 de l'ordre du jour : document 10-11/178. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je squatte.

L'ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale.

Les modules tels que présentés sont identifiables par matières, si on les regroupe. Cela signifie-t-il que le pack complet est certificatif et représente un diplôme spécifique.

La réponse : les modules ne sont pas organisés dans cet esprit. Chaque module de formation répond à un besoin, une demande précise. Ces demandes émanent des pouvoirs communaux en fonction de leurs nécessités. Cela résulte plutôt de la volonté de proposer une formation continue des agents communaux mais aussi provinciaux.

Cela permet en plus de donner la possibilité d'une revalorisation barémique aux agents communaux et provinciaux.

Une deuxième question : les ouvertures prévues sont souvent des sections qui avaient été fermées il y a quelques temps.

Réponse : Oui, pour certaines mais nous devons redemander la réouverture pour pouvoir à nouveau réorganiser cette matière.

De plus, nous avons un équipement de pointe dont il serait dommage de ne pas en donner l'accès à la formation. Ces formations offrent de nouvelles possibilités d'opportunités d'emplois pour les

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

candidats à la formation.

Nous avons eu l'occasion de collaborer avec le FOREM afin de faire connaître l'offre et accueillir les éventuels candidats. Actuellement, nous en avons une dizaine.

La proposition a été approuvée par 6 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/179 : Direction générale EPL - Modifications de structures dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2011.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 6 de l'ordre du jour : document 10-11/179. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Chers Collègues, votre 6<sup>ème</sup> Commission a examiné le document 10-11/179.

Le Directeur général indique qu'il s'agit de mesures destinées à présenter des formations en adéquation avec des besoins exprimés par les Communes, le FOREM.

Un membre s'étonne de ne pas trouver les constats préalables

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

et justifiant cette nouvelle programmation.

Il lui est répondu que certaines formations sont un prolongement de celles déjà programmées dans un autre degré.

Quant aux nouvelles formations, elles répondent davantage à un intérêt marqué par des élèves ou à une suggestion émanant du FOREM.

Le même membre s'étonne de la disparition de certaines formations en électromécanique. La réponse fait état d'une population scolaire insuffisamment intéressée.

Un autre membre remarque une création nouvelle en humanité sportive, notamment le judo. Il s'agit dans ce cas de résultats de contacts avec le milieu sportif.

Aucune autre question n'étant posée, c'est par 7 voix pour et 4 absentions que votre 6<sup>ème</sup> Commission vous invite à adopter le document 10-11/179.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la sixième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/181 : Services provinciaux : Marché de fourniture - Mode de passation et conditions de marché pour la mise en place de pavillons préfabriqués pour l'Ecole paramédicale à Verviers.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 7 de l'ordre du jour : document 10-11/181. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

La 7<sup>ème</sup> Commission s'est donc réunie une première fois hier et a analysé différents dossiers.

Sur celui-ci en particulier, il n'y a eu aucune question et la Commission vous propose d'adopter la résolution par 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/185: Mise en non-valeur de créances dues à divers établissements provinciaux.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°8 de l'ordre du jour : document 10-11/185. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions, il est remplacé par M. Michel LEMMENS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Il n'y a pas eu ni remarque, ni commentaire.

Notre Commission s'est prononcée par 8 pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/182 : Désignation d'un receveur spécial des recettes des prêts jeunes ménages et des prêts installations jeunes.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°9 de l'ordre du jour : document 10-11/182. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre 7<sup>ème</sup> Commission s'est réunie hier sous la présidence ad interim de M. DRION, en remplacement de M. FERNANDEZ et n' a rien trouvé à dire sur le sujet et vous propose d'approuver par 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011****Document 10-11/183 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Complexe provincial des Hauts-Sarts.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°10 de l'ordre du jour : document 10-11/183. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Mme, MM. les Députés, M. le Gouverneur, Chers Collègues, Mme la Greffière, votre 7<sup>ème</sup> Commission a donc examiné le point 10-11/183. Pas de questions et donc pas de réponses. Votre Commission propose par 8 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/187 : Avis à donner sur le projet de budget 2012 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous informe que j'ai reçu avant la séance de ce jour une demande du Collège provincial visant à soumettre en urgence un dossier à l'examen et au vote de notre Assemblée.

Réunis avant le début de la présente séance, les chefs de groupe ont marqué leur accord de principe de l'urgence invoquée pour

## SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011

le document 10-11/187, dont objet, c'est-à-dire : Avis à donner sur le projet de budget 2012 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Il a été estimé de réunir la 7<sup>ème</sup> Commission. Ce document a été déposé sur vos bancs.

J'invite le rapporteur Mme MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, votre 7<sup>ème</sup> Commission s'est réunie juste avant ce Conseil pour examiner le budget 2012 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège.

En effet, le Député a rappelé que la Province est contrainte par la loi d'émettre un vote sur le budget 2012 avant le 30 juin 2011, d'où le vote du point en urgence.

En termes de budget 2012, il de légères augmentations à noter par rapport à 2011. Une augmentation de 4% par rapport du personnel due en grande partie aux indexations et aux conséquences de l'ancienneté.

Le Député a aussi noté une augmentation de 17 % du fonctionnement, des dépenses de fonctionnement, qui sont liées en fait à des remboursements d'emprunt suite au déménagement du Centre du boulevard d'Avroy vers le boulevard de la Sauvenière au MNEMA. Dans le MNEMA, il y a des locaux qui sont non-subsventionnés pour ce centre d'assistance morale et ces locaux peuvent bénéficier de subsventions de la Province pour le début des travaux.

La loi contraint la Province à intervenir financièrement dans les dépenses de l'établissement et donc ce budget n'a suscité aucune question et c'est par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstentions que votre 7<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter le budget 2012.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/180 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction du bâtiment de la phase 2 - gros-œuvre et chauffage - de la Maison de la Formation de Seraing et construction d'un parking.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 11 de l'ordre du jour: document 10-11/180. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

La 8<sup>ème</sup> Commission travaux avait à l'ordre du jour de ce mardi 14 juin le mode de passation et les conditions de marché pour les travaux de construction du bâtiment et des parkings de la Maison de la Formation de Seraing, phase 2 gros du œuvre et chauffage ; document 10-11/180.

La réalisation de la phase 2 de la Maison de la Formation à Seraing consiste à réaliser un nouveau bâtiment de 3.300 m<sup>2</sup> destiné à l'Ecole provinciale d'aide médicale urgente et à l'Ecole du Feu, ainsi qu'un parking.

Au niveau des questions, ce parking permettra d'accueillir 63 véhicules supplémentaires. Un plan est montré avec les aménagements des espaces verts et de détente.

Il est précisé que les travaux seront effectués en accord avec Be Post qui a prévu un budget pour son parking.

Le coût des travaux est plus élevé car nous nous trouvons dans une zone où les terres sont certainement polluées et qu'il faut effectuer également un double égouttage avant une raccordement au bassin d'orage prévu par l'AIDE et la Ville de Seraing sur le boulevard urbain.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

Be post prendra en charge le traitement de sa zone de parking.

Notre Commissaire spécialiste en chauffage pose la question de l'opportunité d'installer le chauffage au sol. Il nous explique que le chauffage classique avec des radiateurs, nous dit-il « ce n'est pas le jaune de l'œuf... ».

Il lui est répondu que dans le cas présent, le chauffage au sol était difficile à régler et que le système proposé était économique puisqu'il prévoit 6.000 litres de mazout par an pour 3.300 m<sup>2</sup> à chauffer.

Le Commissaire demande que pour la prochaine fois, l'étude du chauffage au sol soit prévue.

La Commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 7 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/186 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de sécurisation de la salle de conférences à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing (siège de Jemeppe).**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 12 de l'ordre du jour: document 10-11/186. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues,

Notre 8<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mardi 1<sup>er</sup> juin et a examiné ce point.

Complémentairement à la note reçue, les responsables du service ont listé les différents travaux de sécurisation prévus, à savoir :

- Travaux de sécurisation contre l'incendie ;
- Cloisons R.F. ;
- Sorties de secours adaptées ;
- Eclairage de sécurité
- Détections incendie ;
- Réduction de la capacité de la salle pour se conformer aux normes.

Le dossier sera subsidié à 60% car inscrit dans le programme prioritaire. Le solde sera lui-même subsidié par le fonds des bâtiments scolaires à concurrence de nouveau de 60%, soit un taux de subvention globale de 84%.

Il n'y a pas eu ni intervention, ni question.

Notre Commission s'est prononcée par 7 pour et 5 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 9 juin

**SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2011**

2011, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE. - Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous rappelle qu'une séance thématique aura lieu le 8 septembre sur les axes prioritaires - supracommunalité.

La réunion publique est levée à 14 H 45.